

# RECLASSEMENT

## B2 → B3

CONTRÔLEUR DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE B2			
ECH	IM	DURÉE	ANCIENNETÉ
12	534		Après 3 ans
			Avant 3 ans
11	504	4 ans	
10	480	3 ans	
9	461	3 ans	
8	452	3 ans	
7	436	3 ans	
6	416	2 ans	à partir de 1 an
			Avant 1 an
5	401	2 ans	
4	390	2 ans	

CONTRÔLEUR PRINCIPAL B3				
ECH	DURÉE	ANCIENNETÉ REPRISE	IM	GAIN IM
9	3 ans	sans AA	551	17
8	3 ans	AA	534	0
7	3 ans	3/4 AA	508	4
6	3 ans	AA	484	4
5	2 ans	2/3 AA	465	4
5	2 ans	sans AA	465	13
4	2 ans	AA	441	5
		AA	419	3
3	2 ans	sans AA	419	3
2	2 ans	sans AA	404	3
1	1 an	1/2 AA	392	2

AA = Ancienneté Acquise

Valeur actuelle point indice : 4,9227 €

Les règles actuelles de promotion par Tableau d'Avancement (TA) issue du PPCR ainsi que la baisse drastique des taux promus/promouvables font de la carrière du B un parcours véritablement semé d'embûches.

L'application, à partir de 2021, des lignes directrices de gestion promotion, introduit des contraintes supplémentaires, notamment par le biais du tableau synoptique (voir avancement de grade cat.C)

Tous les contrôleurs, notamment ceux recrutés directement par concours, n'atteindront pas le grade de contrôleur principal par l'avancement classique.

Pour atténuer cet effet, la sélection dérogatoire au bénéfice de la fin de carrière, concernant précédemment les agents proches de la retraite (40% du TA à CP) n'est pas reconduite.